

Yusuke Inenaga

**Les modalités de production des morales politiques :
Étude comparative des assises des régimes politiques de la III^e République et de
l'Empire japonais (1868-1914)**

Thèse de doctorat en science politique,
soutenue publiquement le 15 octobre 2010 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
obtenue avec la mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité.

Composition du jury

M. Pierre Birnbaum, professeur émérite à l'Université Paris I (directeur de thèse)
M. François Chazel, professeur émérite à l'Université Paris IV
M. Yves Déloye, professeur à l'Université Paris I (président du jury)
M. Olivier Ihl, professeur à l'IEP de Grenoble (rapporteur)
M. Alain Rocher, directeur d'Études à l'EPHE (rapporteur)

Résumé de la thèse

Comparant les morales politiques qui s'élaborent dans la vie collective pendant la période 1868-1914, cette thèse se propose de rendre compte d'un enjeu crucial, lié à la formation de la cohésion sociale et à la mise en place de l'obéissance aux normes qui, toutes deux, prennent place pendant l'étape de consolidation de la III^e République, en France, et de l'Empire japonais (administration agricole, éducation publique et conscription universelle). L'analyse des discours politiques et du contenu des manuels de morale en usage dans les écoles primaires démontre l'orientation symbolique de deux sacrés, théocratique (empereur) et laïque (drapeau tricolore), chargés de fédérer la communauté politique. Dans la morale ethno-nationale du Japon, la provenance et le culte des ancêtres sont inséparables de la manière traditionnelle de mesurer la distance qui sépare le médiocre du génial, c'est-à-dire de la sensibilité morale sur laquelle les nationalistes s'appuient pour faire l'éloge de l'acte de sacrifice, mis au service de la patrie. L'alliance entre l'État caserne et la religion nationale y est ainsi très éloignée de l'histoire de l'humanité dont, au contraire, la citoyenneté individualiste pourrait être l'incarnation à travers la solidarité sociale. Dans la morale civique, en France, l'État républicain est un État fort qui ne fait reposer aucune vue particulière sur les conditions de l'existence humaine. En s'opposant à toute servitude psychique à l'égard de l'autorité morale-religieuse, nécessaire, pour les conservateurs japonais, à la cimentation du sentiment national, les tendances de l'État républicain qui se déclarent hostiles à la croyance traditionnelle et s'appuient sur l'idéal de sécularisation de l'espace politique, se situent dans un cadre foncièrement défavorable à la culture nationaliste. Ainsi, dans le régime républicain, l'individu n'est pas au service de l'État, mais l'État peut être mis au service de l'individu qui partage avec ses concitoyens la liberté de conscience et l'empathie civique avec autrui.

Argumentation

La méthodologie de cette thèse croise les deux perspectives, historique et comparative, et l'analyse critique des textes à vocation éducative (manuels scolaires, programmes et discours gouvernementaux, ouvrages écrits par des intellectuels). Pour élucider le phénomène que constitue la production d'une morale dans la vie politique, ce

travail se consacre à la compréhension des corrélations qui se créent entre un régime politique et une croyance dans la dimension du pouvoir d'État, en évitant une analyse schématique mettant en regard les pays occidentaux et les pays asiatiques.

Plusieurs études ont, dans les années 1960, exploré la sociologie historique comparée en prenant pour objet les pays occidentaux et le Japon. Mais les recherches récentes restent relativement rares, malgré l'intérêt d'une telle démarche pour la compréhension du contexte qui a accompagné la modernisation et la démocratisation. Or, il me semble que les nouvelles configurations des normes établies par les institutions connaissent des évolutions comparables, sous l'effet des nouveaux rapports de représentation qui s'instaurent entre régime politique et croyance. Par conséquent, j'ai entendu poursuivre mes efforts pour aller au-delà des études américaines de sociologie historique (R. Bendix, B. Moore, T. Skocpol, C. Tilly, etc.), en appliquant les fruits de la sociologie politique en France. Par exemple, en supposant une conceptualisation reliée à un jeu d'hypothèses testées par des procédures strictes, la thèse a utilisé, d'une part, l'approche toquevillienne pour analyser la relation entre un état despotique et ses survivances féodales destinées à favoriser la fécondité de l'ordre aristocratique, et de l'autre, l'approche durkheimienne du sacrifice consenti au nom de la communauté politique, autrement dit de la patrie. Ces deux approches de sociologie politique ont pu aider à caractériser un mode de participation à l'intérêt partagé par les membres de la communauté politique et à identifier un service d'acteur actif. Notamment, en ce qui concerne la méthodologie comparative appliquée à la France et au Japon, ce travail pose des typologies, par exemple, les normes féodales et les normes civiques, en vue de déterminer la tension entre l'individu et l'État. En effet, la construction de typologies permet d'aborder l'affrontement des institutions à la résistance, mais aussi au contournement, toutes réactions qui vont caractériser les rapports entre l'individu et les institutions par lesquelles était traditionnellement assurée l'intégrité morale de la communauté politique.

La composition de la thèse est divisée en deux parties correspondant à deux aspects, l'industrialisation et la défense de la patrie et son lien avec la sensibilité morale.

La première partie consacre deux chapitres à la transformation de l'environnement social dans la société agraire, en soulignant la « question sociale ». Cette première partie s'attache à montrer le rôle important de l'éducation morale dans le développement de l'industrialisation. La recherche vise à comparer les remèdes proposés pour freiner l'exode rural et l'abandon de la terre, en France et au Japon. À partir de la perspective comparative orientée vers la survivance des normes féodales relatives au lien familial et, notamment, vers le sentiment d'appartenance à la terre, ce travail constate que, malgré la différence des régimes politiques, l'État républicain et l'État impérial ont, depuis 1881, chargé leur ministère de l'Agriculture d'intervenir dans l'état moral du peuple pour améliorer la situation agricole. Par exemple, les républicains (ex. Léon Bourgeois, Jules Ferry, Léon Gambetta et Jules Méline) ont tenté d'assurer les droits individuels en terme de propriété foncière, à tous les paysans. En effet, ils envisagent d'émanciper en quelque sorte la dignité de l'individu, qui reste compatible avec la dette sociale, tout en évitant l'individualisme sans limite. Ainsi, pour eux, la propriété de la terre ne provient plus de l'autorité religieuse attachée à l'Église catholique, mais est affirmée par des catégories juridico-politiques soumises à la loi commune. En ce sens, contrairement aux fondateurs de l'État impérial du Japon (ex. Hirobumi Itô et Aritomo Yamagata), les fondateurs de la III^e République se sont inscrits dans la continuité des principes de la Révolution française pour instaurer la solidarité quasi-contractuelle qui accompagne l'égalité des conditions sociales. L'étude a également montré la similitude de la vision du catholicisme français (ex. Louis de Bonald, M^{gr} Dupanloup, M^{gr} Freppel et Joseph de Maistre) et de celle du néo-confucianisme japonais (ex. Nagazane Motoda et Tôju Nakae), lorsqu'ont été identifiées deux modalités conservatrices du respect de la piété filiale et du respect du pays natal. Étant donné l'interaction étroite entre l'autorité religieuse et l'exclusion des non-croyants, des étrangers et des déviants, on pourrait, en montrant l'analogie avec les conservateurs catholiques, définir l'encouragement des

normes féodales par l'État impérial par un despotisme religieux qui s'appuie sur le sentiment du devoir à l'égard du maître ou du grand propriétaire, et sur le culte des ancêtres, ainsi que sur la haine de la différence individualiste. En revanche, dans le cas des républicains, l'État laïque manifeste un certain antagonisme à l'égard de la féodalité agricole. C'est-à-dire qu'il envisage de détruire la contrainte traditionnelle, surtout cléricale.

La deuxième partie comporte trois chapitres. Pour définir un critère comparatif à propos de la nature de l'articulation entre l'éducation morale et le service militaire, la thèse commence à aborder le concept de citoyenneté, en mettant l'accent sur le mode d'appartenance à l'espace public. Bien que la perspective comparative, lorsqu'elle met en regard une civilisation chrétienne et une civilisation confucéenne, doive distinguer les connotations de sens, par exemple, la signification de certains concepts comme le « public » et le « civique » dans le milieu asiatique, il est apparu nécessaire d'inscrire la question de la citoyenneté dans la problématique du nationalisme. L'éducation obligatoire et gratuite en France est instaurée en 1882, tandis qu'au Japon, elle est établie en 1900. Lorsque les instituteurs enseignent aux enfants l'attachement à la patrie, l'éducation publique est étroitement liée à la conscription universelle aux yeux des hommes d'État. Et la thèse a pu souligner que, dans les deux pays, le service militaire a été institutionnalisé la même année, 1872, et s'est référé au système prussien. Pour les intelligentsias nationalistes japonaises (ex. Katsunan Kuga et Inazô Nitobe), comme pour les catholiques conservateurs, l'obligation politique se fonde sur la croyance religieuse établie dans le cadre de la religion nationale. On pourrait associer cette tendance du traditio-nationalisme à l'importation des idées maistriennes au Japon. Dans l'Empire japonais, Shigeki Nishimura, moraliste conservateur, a abordé, tout comme Edouard Drumont, idéologue antisémite, la question de la Pologne à travers la problématique de la décadence morale, en insistant sur l'amour de la patrie. De plus, vu que les manuels scolaires occidentaux reflètent les morales chrétiennes, les traducteurs japonais y ont modifié le sens moral et religieux, en donnant un contenu différent aux mots Ciel et Créateur, par exemple, et en exaltant la clémence de l'empereur et la soumission volontaire à la divinité shintoïste. Pour les monarchistes japonais, l'appartenance à la patrie est naturelle et tous les membres de la communauté politique se rattachent à l'autorité divine et transcendante dans le culte de l'empereur.

Lorsque l'on compare avec la figure religieuse de l'empereur, la construction, dans le cadre républicain, en France, des monuments commémoratifs pour les soldats morts et l'organisation des cérémonies civiques, on constate la mise en évidence d'un point de dissemblance en matière d'obligation morale-religieuse. De fait, pour les républicains, à la différence de l'Empire japonais, le service militaire n'est plus attaché à l'autorité religieuse ni à une fidélité loyale, mais s'appuie sur l'autodétermination et la compassion séculière entre les citoyens. C'est-à-dire que, dans la position républicaine, l'expérience humaine forme l'appartenance à la patrie, dès lors qu'est supposée la liberté de conscience dans la société démocratique. En ce sens, on pourrait considérer que, pour les républicains, l'appartenance à la patrie est artificielle et non naturelle, et que l'accent est mis sur l'obligation morale-scientifique. Cependant, il ne faut pas négliger la production du sacré qui représente le foyer de la communauté politique dans les deux pays. Au Japon, les responsables de l'État ont envisagé d'éduquer les enfants pour former un Soldat-impérial, en plaçant un personnage fictif, fondateur de l'État, le premier empereur Jimmu, intronisé en 660 av. J.-C., dans le cadre de l'éducation morale et de la fête nationale. Ainsi, dans leur tentative de déification de l'empereur, ils ont cherché à attribuer le sacré théocratique à l'empereur Meiji pour consolider le régime politique au nom de la pureté du sang royal. De l'autre côté, en France, les républicains ont associé le drapeau tricolore à la fête républicaine et l'ont considéré comme l'emblème de la nation, emblème chargé de cristalliser l'intégrité morale. La thèse propose de définir le drapeau tricolore comme le sacré laïque qui va assurer l'appartenance à la patrie. Chaque enfant devient, à travers l'incarnation du culte du drapeau, le Soldat-citoyen qui se sacrifie pour sa patrie. C'est pourquoi, le fils du Ciel et le morceau

d'étoffe aux trois couleurs peuvent être considérés comme l'institution symbolique de l'identité nationale, associée à la formation de l'esprit de sacrifice dans la sensibilité morale du peuple.

Comme ce travail essaie de considérer la corrélation entre le pouvoir d'État et l'autorité religieuse dans l'éducation morale, il est amené à souligner une difficulté qui se fait jour dans la dimension épistémologique, à savoir un essai de jugement de valeur qui touche à la dignité de l'individu. Pour les républicains français, en effet, l'éducation du peuple passe par un essai d'émancipation de la conscience de soi et de la volonté humaine vis-à-vis de la servitude aveugle à l'autorité transcendante, alors qu'au Japon, cette éducation n'est considérée qu'au regard de la mission envers la puissance nationale héritée des prédécesseurs, c'est-à-dire des dieux. Aussi, pour les républicains, à l'inverse de la construction mystique propre au régime monarchique, en l'occurrence la « théocratie constitutionnelle », l'éducation morale doit-elle se distinguer de l'expression de la volonté de Dieu qui conduit à la confusion des pouvoirs temporel et spirituel. C'est pourquoi, l'éducation républicaine, quant à elle, tente de diffuser les règles laïques et individualistes.

Mots-clés

État, nationalisme, citoyenneté, religieux et politique, cohésion sociale, éducation morale, service militaire, études comparatives, III^e République, État Meiji